



sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 29/04/2015

Date de révision:

:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: sany odor
Type de produit	: Détergent
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

COTTREZ
10 AVENUE SAINT EXUPERY
93126 LA COURNEUVE CEDEX
T 01 49 92 87 87 - F 01 49 92 87 70

Fabricant

SOGAD
4, Rue Edouard Quenu
75005 PARIS - FRANCE
T 01.43.31.03.83 - F 01.43.31.50.28
contact@sogad.fr - www.sogad.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R36
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: dérivés alcools gras, isotridécanol éthoxylé, chlorure de didécylidiméthylammonium

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée
- Phrases EUH : EUH208 - Contient D-LIMONENE(5989-27-5), EUCALYPTOL(470-82-6), METHYL CINNAMIC ALDEHYDE(101-39-3), BETA-PINENES(127-91-3), EUGENOL(97-53-0), CITRONELLAL(106-23-0). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dérivés alcools gras	(n° CAS) 61827-42-7	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
isotridécanol éthoxylé	(n° CAS) 69011-36-5 (Numéro CE) 500-241-6	1 - 5	Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
chlorure de didécyldiméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6	1 - 5	N; R51/53	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
propane-2-ol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	0,45 - 1,125	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
EUCALYPTOL	(n° CAS) 470-82-6 (Numéro CE) 207-431-5	0,175 - 0,35	Non classé	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317
D-LIMONENE	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	0,035 - 0,175	Xn; R65 Xi; R38 R43 N; R50/53 R10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Asp. Tox. 1, H304
METHYL CINNAMIC ALDEHYDE	(n° CAS) 101-39-3 (Numéro CE) 202-938-8	0,035 - 0,175	R43	Skin Sens. 1, H317
ALPHA-PINENES	(n° CAS) 80-56-8 (Numéro CE) 201-291-9 (N° REACH) 01-2119519223-49	0,035 - 0,175	N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
BETA-PINENES	(n° CAS) 127-91-3 (Numéro CE) 204-872-5	0,035 - 0,175	Xn; R65 Xi; R38 R43 R10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
EUGENOL	(n° CAS) 97-53-0 (Numéro CE) 202-589-1	0,035 - 0,175	Xi; R36 R43 N; R51/53	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
CITRONELLAL	(n° CAS) 106-23-0 (Numéro CE) 203-376-6	0,035 - 0,175	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
AMYL SALICYLATE	(n° CAS) 2050-08-0 (Numéro CE) 218-080-2	0,035 - 0,175	N; R51/53	Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|--|--|
| Symptômes/lésions après inhalation | : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. |
| Symptômes/lésions après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-scuristes

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Equipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
|-----------------------|---|

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : Peut être corrosif pour les métaux. |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| Mesures d'hygiène | : Se laver ... soigneusement après manipulation. |

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Matériaux d'emballage	: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: orange foncé.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,5 - 8,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 65 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. métaux. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

ATE CLP (poussières, brouillard)	3,111 mg/l/4h
----------------------------------	---------------

isotridécanol éthoxylé (69011-36-5)

DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)

DL50 orale	238 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	3342 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,07 mg/l/4h

propane-2-ol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25 mg/l
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	46,6 mg/l/4h

ALPHA-PINENES (80-56-8)

DL50 orale	3700 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel

EUGENOL (97-53-0)

DL50 orale	1930 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2580 mg/m ³

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,5 - 8,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 7,5 - 8,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Nocif par inhalation.
et symptômes possibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

dérivés alcools gras (61827-42-7)

CL50 poisson 1	> 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 mg/l

isotridécanol éthoxylé (69011-36-5)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	1 - 10 mg/l
ErC50 (algues)	1 - 10 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

CL50 poisson 1	1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,026 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,094 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

propane-2-ol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	13299 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

ALPHA-PINENES (80-56-8)

CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,44 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l

EUGENOL (97-53-0)

CL50 poisson 1	5,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,9 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	15,4 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

sany odor

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

dérivés alcools gras (61827-42-7)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

isotridécanol éthoxylé (69011-36-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
Biodégradation	> 60 %

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

sany odor

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

dérivés alcools gras (61827-42-7)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

isotridécanol éthoxylé (69011-36-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

ALPHA-PINENES (80-56-8)

Log Pow	4,83
---------	------

EUGENOL (97-53-0)

Log Pow	2,27
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

isotridécanol éthoxylé (69011-36-5)

Log Koc	> 5000
---------	--------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans {0}message=<specify in accordance with local/regional/national/international regulations>|default=...|filter=(_)?DISPOSAL_.+}.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Type de produit (Biocide) : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Fragrances allergisantes > 0,01%:

D-LIMONENE
EUGENOL
CITRAL
GERANIOL
CITRONELLOL
BENZYL BENZOATE
COUMARIN

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
polyoxyéthylène isodécyl éther	61827-42-7	1 - 10%
-----	69011-36-5	1 - 10%
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	7173-51-5	1 - 10%
DIPROPYLENE GLYCOL	25265-71-8	1 - 10%
ISOPROPYL ALCOHOL	67-63-0	0,1 - 1%
EUCALYPTOL	470-82-6	0,1 - 1%
Parfum		0,1 - 1%
D-LIMONENE	5989-27-5	0,1 - 1%
ALPHA-TERPINEOL	98-55-5	0,1 - 1%
METHYLCINNAMIC ALDEHYDE	101-39-3	0,1 - 1%
ALPHA-PINENES	80-56-8	0,1 - 1%
BETA-PINENES	127-91-3	0,1 - 1%
EUGENOL	97-53-0	0,1 - 1%
AMYL SALICYLATE	2050-08-0	0,1 - 1%
METHYL SALICYLATE	119-36-8	0,1 - 1%
TERPINEOL ACETATE	8007-35-0	<0,1%
CITRAL	5392-40-5	<0,1%
GERANIOL	106-24-1	<0,1%
CITRONELLOL	106-22-9	<0,1%
BENZYL BENZOATE	120-51-4	<0,1%
P-MENTHANONE	10458-14-7	<0,1%
TRANS-ANETHOLE	4180-23-8	<0,1%
COUMARIN	91-64-5	<0,1%
GERANYL ACETATE	105-87-3	<0,1%
DIPHENYL ETHER	101-84-8	<0,1%
GAMMA-TERPINENE	99-85-4	<0,1%

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MUSK KETONE	81-14-1	<0,1%
BETA-CARYOPHYLLENE	87-44-5	<0,1%
TRIMETHYLHEXYL ACETATE	58430-94-7	<0,1%
ALPHA-PHELLANDRENE	99-83-2	<0,1%
MYRCENE	123-35-3	<0,1%
BISABOLENE	495-62-5	<0,1%
ALPHA-TERPINENE	99-86-5	<0,1%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
agents de surface cationiques	<5%
Parfum	
EUGENOL	
CITRAL	
GERANIOL	
CITRONELLOL	
BENZYL BENZOATE	
COUMARIN	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

sany odor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit